



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 59742

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits de l'homme commises en Tchétchénie. Selon diverses ONG, de graves atteintes aux droits humains sont perpétrées dans cette région. La commission des Nations unies a adopté, au cours de l'année 2000, la résolution 2000/58 tendant à favoriser la création d'une commission d'enquête nationale chargée d'établir la véracité de ces allégations et, si nécessaire, d'identifier les responsables afin qu'ils puissent rendre compte de leurs actes. Il regrette qu'actuellement le gouvernement russe n'ait toujours pas mis en place cette commission. Il est vrai que les résolutions des Nations unies ne sont pas juridiquement contraignantes et que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat fait obstacle à un contrôle international. Néanmoins, le Gouvernement français ne peut ignorer les témoignages faisant état d'environ 30 000 civils déplacés à l'intérieur de la Tchétchénie ou dans les républiques voisines au sein de la Fédération de Russie vers des camps aux conditions d'hygiène, de nourriture et de chauffage contraires à la dignité humaine. Eu égard à ce qui précède et aux témoignages relatant des tortures, des exécutions arbitraires et des mauvais traitements, il devient désormais nécessaire que la communauté internationale se mobilise sur ce dossier. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour que la résolution des Nations unies devienne effective et qu'un contrôle national, relayé par des observateurs extérieurs, ait lieu.

Texte de la réponse

Le gouvernement français continue de suivre avec la plus grande vigilance la situation en Tchétchénie. La France, comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, est attachée au respect de l'intégrité territoriale de la Russie, elle condamne le terrorisme, mais elle demeure préoccupée par la situation humanitaire en Tchétchénie, le sort des populations civiles, celui des personnes déplacées et réfugiées et par les atteintes aux droits de l'homme. Ces préoccupations sont exprimées à chaque occasion dans le cadre du dialogue franco-russe. Ce fut le cas dernièrement lors des entretiens du ministre des affaires étrangères avec son homologue russe, en visite officielle à Paris les 11 et 12 avril. De même, le Conseil européen de Stockholm, les 23 et 24 mars dernier, a réitéré ses vives inquiétudes concernant la situation en Tchétchénie, et souligné la nécessité de trouver d'urgence une solution politique au conflit. La situation en Tchétchénie a été à nouveau examinée cette année à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, où un projet de résolution, déposé par l'Union européenne, a été adopté le 20 avril. La Commission a pris acte des efforts entrepris par les autorités russes depuis sa dernière session. Elle s'est ainsi félicitée de l'accès aux lieux de détention accordé au Comité international de la Croix-Rouge, de la coopération établie entre la Russie et le Conseil de l'Europe, notamment de la mise en place d'experts en droits de l'homme auprès de M. Kalamanov, représentant spécial du président russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie. Elle a également relevé l'annonce d'une réduction des troupes armées en Tchétchénie, le rétablissement d'un système judiciaire dans cette république et l'adoption d'un programme de reconstruction économique et sociale. Pour autant, la commission a réitéré sa profonde préoccupation face à la poursuite de la violence en Tchétchénie, aux rapports faisant état de violences contre les civils, de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. Elle a condamné l'usage indiscriminé de la

force par les troupes militaires russes, les attaques terroristes et les prises d'otages perpétrées par les combattants tchéchènes, les atteintes au droit humanitaire des deux parties. La Commission a fait état de sa préoccupation devant la lenteur des enquêtes sur les violations alléguées des droits de l'homme. Elle a réitéré son appel à la Fédération de Russie à établir, conformément aux normes internationales, une commission d'enquête nationale, indépendante, en vue de suites judiciaires. Les préoccupations de la France sur la situation dans les camps de détention, sur les problèmes des réfugiés et le sort des disparus figurent en bonne place, de même qu'un appel pressant à assurer un accès libre et sûr aux organisations humanitaires en Tchétchénie. Enfin, la Commission a demandé que ses rapporteurs spéciaux sur la torture, les exécutions extra judiciaires, les personnes déplacées, la violence contre les femmes, les enfants dans les conflits armés, puissent se rendre en Tchétchénie. Le haut commissaire aux droits de l'homme a été invité à faire rapport à la prochaine session de la commission. Dans le même temps, la France, comme l'Union européenne, souhaite développer avec la Russie une relation sur le long terme, dans le cadre d'un partenariat dont les axes principaux ont été arrêtés lors du sommet U.E./Russie, le 30 octobre dernier à Paris, sous présidence française. L'objectif prioritaire que la France a assigné à sa coopération avec la Russie vise à renforcer un Etat de droit répondant aux exigences démocratiques d'une économie et d'une société modernes.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59742

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2038

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2950